

PRESCRIPTION : 30 mars 2017

DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020

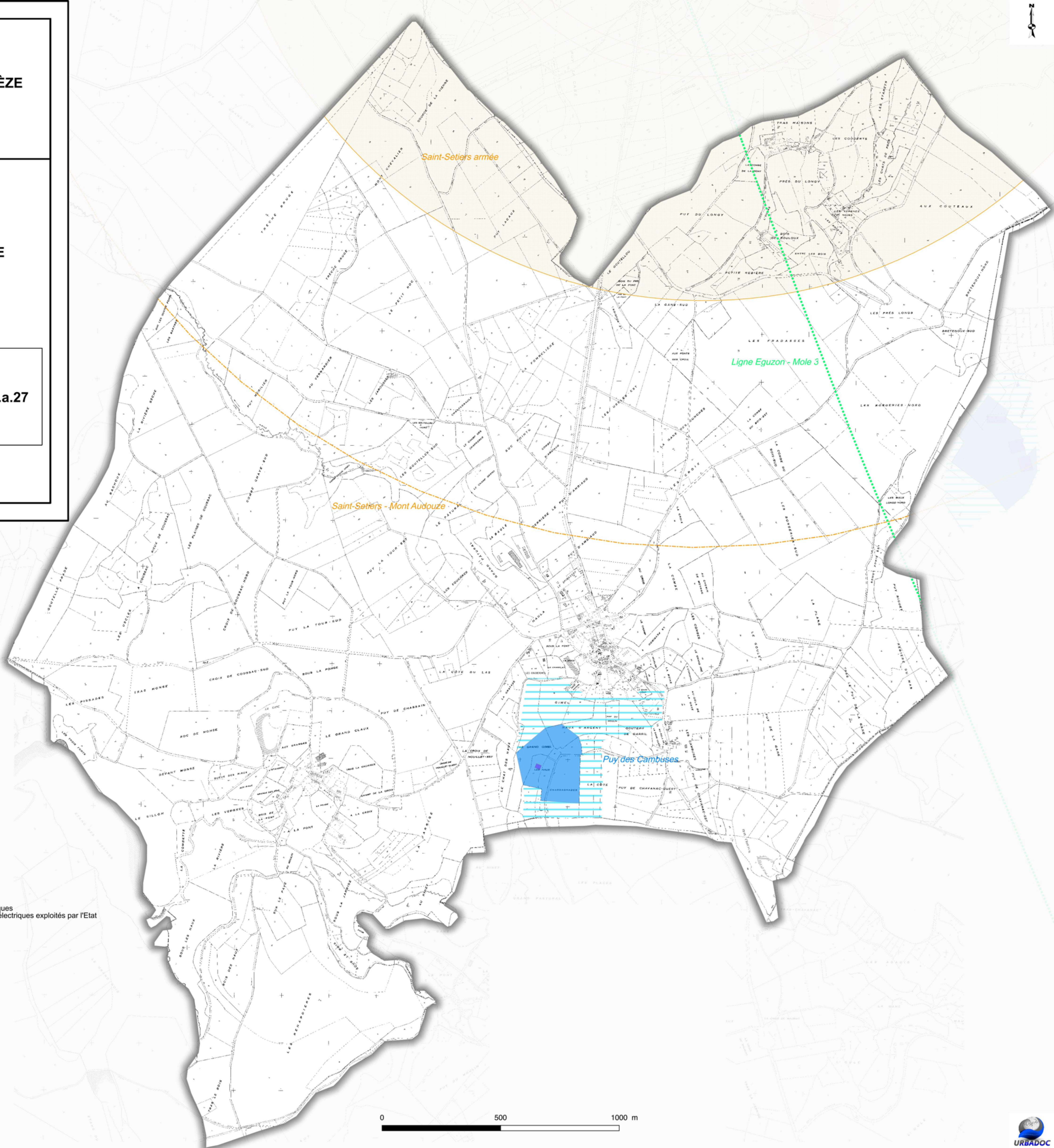
ARRÊT : 9 décembre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022

APPROBATION :

6.4.a.27

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
 28 impasse Jean-André Rixens
 31200 TOULOUSE
 05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr



■ I4 : Servitude relative aux canalisations électriques
 PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
 PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Zone sensible

